

Lieux publics

Écrit par Admin
Lundi, 11 Mai 2020 13:00 -

Le confinement étant terminé, l'accès aux lieux publics est de loisir est autorisé. La municipalité se réserve le droit d'interdire tout accès en cas de non respect des règles sanitaires, toute activité collective étant strictement interdite. Le virus est toujours actif, soyez prudents.
